

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le treize du mois d'avril, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances, à savoir la Salle Polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

**Présents** : MM. BERNARD, MATHERON, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, DOPFFER, COLLANGE, MATHIEU, ROUSSEL, JACQUEMOUD, PAVIER.

**Absent(s) / excusé(s)** : MM. MICHEL, MILLET, GAILLARD, PIERSON

**Pouvoir(s)** : MM. MICHEL à LIOTARD, MILLET à PEYRICHOU, GAILLARD à MATHERON

**Secrétaire** : MM. MATHERON Alain

**Début de la séance** : 20h00

## Délibérations

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2021**

Approuvés sans réserve.

### **N° 2021\_22 Budget Primitif 2021 du budget annexe Chaufferies**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2021 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 178 401,43 € et comme suit :

Section de fonctionnement	81 843,00 €
Section d'investissement	96 558,43 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Chaufferies, exercice 2021, à la somme de 178 401,43 €.

### **N° 2021\_23 Budget Primitif 2021 du budget annexe service Bois**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2021 du budget annexe service Bois, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 587 470,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	434 492,00 €
Section d'investissement	152 978,00 €

Monsieur Thibaut COLLANGE, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service Bois, exercice 2021, à la somme de 587 470,00 €.

### **N° 2021\_24 Budget Primitif 2021 du budget annexe service des Eaux**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2021 du budget annexe du service des eaux, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 467 459,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	206 125,00 €
Section d'investissement	261 334,00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service des eaux, exercice 2021, à la somme de 467 459,00 €.

### **N° 2021\_25 Taxes directes locales – taux d'imposition 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- En vertu de l'article 16 de la loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal au taux TFPB communal qui est de 14,05% + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme de 15,51% ; soit (14,05 + 15,51)%.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :
  - Taxe Foncière Propriété Bâti ➤ (14,05 + 15,51)%
  - Taxe Foncière Propriété Non Bâti ➤ 58,39%
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2021\_26 Subvention au budget annexe service des Eaux 2021**

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe du service des eaux fait l'objet d'un apport financier depuis le budget Communal.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 30 000,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 65737.

#### N° 2021\_27 Subvention de fonctionnement 2021 aux associations et autres personnes de droit privé & autres entités

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après (article 6574) :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
ACHB (bibliothèque)	1 000,00	La Clé de Sol'Eil	500,00
Club Lussois du 3 <sup>ème</sup> âge		Les Secouristes en Herbe	
Judo Club Veynois	800,00	Amicale Sapeur Pompiers	2 000,00
USV Football	200,00	ANPCVMVFA	
Les Amis de la Jarjatte		Lus Culture	2 000,00
Les Amis de l'Ecole de Lus	2 500,00	ADMR Les Lucioles	8 500,00
Ski Club Veynois			
Foyer ski de fond Lus	1 500,00		
YOGANANDA			
MJC Veynes			
ADMR Le Pinier	600,00		
TEAM Hautes-Alpes	2 000,00		

#### N° 2021\_28 Tarifs 2021 – mise à jour

- Vu la délibération 2020\_19 du Conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute du 10 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les différents tarifs en vigueur à ce jour n'ont pas vocation à être modifiés.

Le conseil municipal, acte :

- la reconduction sans modification des tarifs 2020 pour 2021 ;
- l'instauration d'un nouveau tarif relatif à la mise en service et hors service des chalets d'alpage nécessitant l'intervention des agents du service technique :
  - ✓ sur la base d'un montant forfaitaire de 300,00 € TTC la prestation de mise en service,
  - ✓ sur la base d'un montant forfaitaire de 300,00 € TTC la prestation de mise hors service.

#### N° 2021\_29 Budget Primitif 2021 du budget Commune

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2021 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 029 068,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 235 896,00 €
Section d'Investissement	793 172,00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget Commune, exercice 2021, à la somme de 2 029 068,00 €.

## Divers

- **Ouverture du marché de l'électricité – présentation offre ENERGIE D'ICI :**  
Proposition actée pour suite à donner.
- **Prestations de mise en service & mise hors service annuelles pour les chalets d'alpage – tarification :**  
Nouvelle tarification mise en œuvre cette année sur la base de 300 € la mise en service et 300 € la mise hors service.
- **Raid Hannibal – information sur la manifestation :**  
Décalage de la manifestation en août 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

**Fin de la séance : 23h30**

